



## Plan alimentaire (menus) du 15 janvier au 2 mars 2018

publié le 23/01/2018

*Mise à jour le 23/01/2018 : modifications apportées au plan alimentaire, merci de consulter la pièce-jointe*

**Vous trouverez en pièce-jointe le plan alimentaire concernant la période du 15 janvier au 2 mars 2018.**

*Pour rappel, un plan alimentaire constitue un ensemble de structures de menus organisés de façon à respecter variété et équilibre alimentaire au fil des semaines. L'utilisation du plan alimentaire permet de réaliser des menus variés et équilibrés, en tenant compte des besoins particuliers des rationnaires.*

*Le repas est un moment privilégié d'apprentissage ; les menus équilibrés du restaurant scolaire doivent permettre d'aider les élèves à acquérir de bonnes habitudes alimentaires, en complément des interventions ponctuelles sur les règles d'un bon comportement alimentaire et sur les effets de l'alimentation sur la santé.*

*La mise en œuvre du plan alimentaire est l'assurance d'une qualité nutritionnelle susceptible de contribuer à la bonne santé des adolescents.*

 [plan\\_alimentaire\\_du\\_15\\_janvier\\_au\\_2\\_mars\\_2018\\_-\\_version\\_modifiee](#) (PDF de 342.4 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**